



LA DETTE ET LE CLIMAT

une double peine pour les pays du Sud

1. LA CONFÉRENCE FfD4, UN RENDEZ-VOUS CRUCIAL POUR LA JUSTICE ÉCONOMIQUE MONDIALE

Du 30 juin au 3 juillet 2025, la ville de Séville accueillera la **4^e Conférence internationale sur le Financement du Développement (FfD4)** sous l'égide des Nations unies. Cette rencontre vise à dresser un bilan des engagements pris depuis la Conférence d'Addis-Abeba (2015) et à réviser les modalités de mobilisation des ressources en faveur des pays du Sud. Or, cette conférence intervient dans un contexte de **crises multiples** : intensification des dérèglements climatiques, tensions géopolitiques, inflation mondiale, et explosion de l'endettement des pays du Sud.

Au cœur de ces enjeux, **le déséquilibre structurel des flux financiers entre pays du Nord et pays du Sud reste le grand impensé** du débat public. Trop souvent, les pays riches apparaissent comme bailleurs altruistes dans l'imaginaire collectif, alors que les données révèlent une **réalité inversée** : les pays du Sud transfèrent plus de ressources au Nord qu'ils n'en reçoivent, à travers le service de la dette, la fuite des capitaux ou les transferts des bénéfices par les multinationales.

Le **rapport «Cartographie des financements Dette – Climat»**, commandé par le CCFD-Terre Solidaire, analyse en profondeur les flux financiers internationaux entre le Nord et le Sud, à partir des dernières données disponibles. Il croise les tendances de l'**aide publique au développement (APD)**, des **financements climatiques**, des **mécanismes d'endettement**, et des **besoins réels des pays les plus vulnérables**.

Ce brief média synthétise les conclusions principales du rapport et fournit **des chiffres clés, des repères d'analyse, et trois angles clairs** pour mieux comprendre et traiter ce sujet trop peu exploré :

- Une **crise de solidarité** structurelle, malgré les promesses financières;
- Une **crise de la dette**, alimentée par des logiques de profit déguisées en aide;
- Une **injustice climatique fondamentale**, où le Sud paie pour la pollution du Nord.

En détaillant les flux financiers mondiaux, le rapport révèle que la question centrale n'est plus simplement « **combien le Nord donne-t-il ?** », mais plutôt « **combien le Sud rembourse-t-il ?** » et surtout, « **à quelles conditions ces remboursements s'effectuent-ils ?** ». Ce document montre que les pays du Sud remboursent chaque année bien plus que ce qu'ils reçoivent en aide, souvent dans des conditions qui freinent leur développement durable. Cette dynamique crée un cercle vicieux où l'endettement devient un frein au progrès social et environnemental.

2. UNE CRISE DE SOLIDARITÉ : LES FINANCEMENTS PROMIS SONT LARGEMENT INSUFFISANTS ET INADAPTÉS

UN FOSSÉ ABYSSAL ENTRE BESOINS ET FINANCEMENTS

Selon la Banque mondiale, **9 240 milliards de dollars** seraient nécessaires chaque année d'ici **2030** pour financer les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les pays en développement ¹.

➔ Rien que pour le climat, **2 400 milliards de dollars** par an sont nécessaires pour répondre aux besoins d'adaptation et de réparation ².

DES FINANCEMENTS BIEN EN-DEÇÀ DES BESOINS

- Aide publique au développement (APD) en 2023 : **223,7 milliards de dollars**,
- Financements climatiques : **115,9 milliards de dollars**.

➔ Soit moins de **5 % des besoins globaux**.

UNE CONSÉQUENCE MAJEURE

Cette **inadéquation systémique** empêche les pays vulnérables d'investir dans des politiques publiques ambitieuses.

DES PROMESSES NON TENUES... OU DÉJÀ DÉPASSÉES

À la COP15 de Copenhague (2009), les pays développés s'étaient engagés à mobiliser **100 milliards de dollars par an de financements climatiques d'ici 2020**. Après plusieurs années de retard, cet objectif a été atteint en 2023 – mais il est **largement obsolète**.

D'une part, **les montants annoncés sont surévalués** : une grande partie des financements climat sont comptabilisés à leur valeur brute, même lorsqu'il s'agit de prêts à taux élevé, ce qui donne une **image artificiellement gonflée** de la générosité du Nord ³.

D'autre part, **l'allocation des fonds est déséquilibrée** :

- **67 %** des financements vont à l'atténuation (ex. : infrastructures bas-carbone),
- **33 %** seulement à l'adaptation (ex. : systèmes d'alerte, protection des zones côtières),
- **moins de 0,5 %** à la réparation des pertes et dommages.

Or, **les pays les plus vulnérables ont besoin d'abord d'adaptation et de réparation**, bien plus que de financements pour la transition énergétique, souvent inaccessibles ou peu adaptés à leurs réalités.

LE CAS FRANÇAIS : DES CHIFFRES TROMPEURS

La France affiche un financement climatique de **7,2 milliards d'euros en 2023**, mais **79 % de cette somme a été versée sous forme de prêts** ⁴. Ces prêts, bien que comptabilisés comme financements climat, **aggravent l'endettement des pays bénéficiaires**.

Côté APD, la France a **réduit ses engagements** : elle est passée de **0,56 % du RNB en 2022 à 0,5 % en 2023**, alors que **l'objectif fixé par l'ONU reste de 0,7 %** ⁵.

Selon les dernières projections, l'APD française devrait **tomber à 0,48 % du RNB en 2024**, et **potentiellement à 0,35 % en 2025**, suite aux coupes prévues dans le **projet de loi de finances 2025**.

➔ Cette trajectoire à la baisse **contredit les engagements pris** par la France lors des conférences internationales sur le développement et **fragilise sa crédibilité à l'approche de la Conférence FfD4**.

En outre, une **part significative de l'APD est fictive** :

- Inclusion des frais d'accueil des réfugiés en France dans les montants déclarés ;
- Annulations de dette requalifiées en nouveaux engagements ;
- Aides liées à l'achat de biens et services français.

Selon Eurodad, **1 euro sur 5 déclaré comme APD par les pays du Nord ne correspond pas à un transfert réel vers les pays du Sud**.

1. Banque mondiale, 2024 – Sustainable Development Finance Needs.
2. OCDE, 2024 – Perspectives du financement climatique.
3. Oxfam, 2023 – Climate Finance Shadow Report.
4. CCFD-Terre Solidaire, Cartographie Dette Climat, 2025.
5. AidWatch, 2024 – Bilan de l'APD européenne.

3. CRISE DE LA DETTE : LE SUD PAIE PLUS QU'IL NE REÇOIT

UN DÉSÉQUILIBRE FLAGRANT

En 2023, les pays du Sud (hors Chine) ont versé

➔ **971 milliards de dollars** au titre du service de leur dette extérieure ⁶.

Dans le même temps, ils ont reçu

➔ **327 milliards de dollars** en aide publique au développement (APD) et en financements climatiques cumulés.

Cette comparaison met en lumière un déséquilibre flagrant : les pays en développement ont ainsi transféré vers les pays du Nord une somme nette avoisinant les **650 milliards de dollars**. Cette sortie massive de capitaux constitue un véritable frein à leur développement autonome et durable.

Ces flux financiers sortants limitent considérablement leur capacité à investir dans des secteurs cruciaux tels que la sécurité alimentaire, la santé publique, l'éducation ou encore les infrastructures nécessaires à l'adaptation face aux effets croissants du changement climatique.

Ce déséquilibre financier traduit une forme de dépendance structurelle et accentue les vulnérabilités économiques des pays du Sud. Il empêche ces nations de mobiliser pleinement leurs ressources pour répondre aux défis sociaux, environnementaux et économiques auxquels elles sont confrontées. La lourde charge de la dette extérieure pèse également sur leur souveraineté économique, rendant difficile la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses et autonomes.

Ainsi, la réalité des flux financiers mondiaux expose une situation où la question cruciale n'est plus simplement « combien d'aide les pays en développement reçoivent-ils ? », mais bien « combien d'argent retournent-ils vers les créanciers, et à quelles conditions ? ».

Cette dynamique souligne l'urgence d'une réforme profonde du système financier international afin de rééquilibrer les rapports de force et permettre aux pays du Sud de sortir durablement de l'endettement excessif.

DES CRÉANCIERS PRIVÉS DOMINATEURS

Contrairement à l'image d'un Nord généreux et bienveillant, la majorité des dettes sont aujourd'hui détenues par **des acteurs privés** :

- **53 %** de la dette extérieure des PED est entre les mains de créanciers privés (fonds, banques commerciales) ⁷,
- Ceux-ci refusent **quasiment toujours de participer ou ralentissent les initiatives de restructurations** de dette,
- Les taux d'intérêt imposés peuvent atteindre **8 à 10 %**, y compris sur des prêts dits climatiques.

Cela renforce la **spirale de l'endettement**, dans laquelle les États doivent s'endetter à nouveau pour honorer d'anciennes dettes.

EXEMPLES CONCRETS : ZAMBIE, SRI LANKA, GHANA

- En **Zambie**, le service de la dette représente **33 % du budget national**, alors que les dépenses sociales (santé + éducation) atteignent à peine **19 %**.
- Au **Sri Lanka**, 2022 a été l'année d'un **défaut de paiement historique**, après que **23,9 %** des recettes de l'État aient été absorbées par la dette.
- Au **Ghana**, la dette publique a doublé en moins de 10 ans. En 2023, les remboursements d'intérêts ont dépassé **les dépenses combinées en santé et en éducation**.

6. Banque mondiale, 2024 – International Debt Statistics.

7. FMI, 2023 – Global Debt Database.

LA FRANCE : CRÉANCIÈRE ET BÉNÉFICIAIRE



La France détient aujourd'hui **53 milliards de dollars** de créances sur les pays du Sud, contre 39 milliards en 2018, soit une hausse de **36 %** en 5 ans ⁸.



En 2023, les pays du Sud ont remboursé environ **7,2 milliards de dollars** à la **France** au titre du **service de la dette extérieure**.



Ce montant, issu des données officielles du **Trésor français** et des rapports sur la dette souveraine, illustre la part significative des remboursements directs que la France reçoit via des prêts bilatéraux et d'autres formes de créances financières.

Cette réalité signifie que les **aides publiques au développement (APD)** accordées par la France, même lorsqu'elles sont destinées à soutenir la croissance, la santé ou l'éducation dans les pays du Sud, reviennent en partie sous forme de **remboursements vers les caisses de l'État français**. Ces flux financiers créent un effet de cercle où une portion non négligeable des ressources envoyées comme aide se transforme en une **rente déguisée**.

Cette situation est d'autant plus problématique qu'elle s'oppose directement aux principes de **justice économique** et de **réparation historique**, surtout dans le contexte **post-colonial**.

En effet, au lieu de permettre aux pays du Sud de sortir durablement de la spirale de l'endettement, ce mécanisme perpétue une **dépendance financière** où les pays créanciers récupèrent des fonds au détriment de l'**investissement social et écologique** dans les pays débiteurs.

De nombreuses voix, y compris au sein d'organisations internationales telles que l'**ONU** et la **Banque mondiale**, ainsi que dans la société civile, dénoncent cette logique et appellent

- à une **réforme profonde** du système de gestion de la dette,
- la **transparence des contrats de prêts**,
- l'**annulation des dettes insoutenables et/ou illégitimes**,
- l'instauration de mécanismes de compensation qui tiennent compte des **responsabilités historiques des pays du Nord**, notamment de la France.

Ces enjeux sont au cœur des débats actuels sur la **justice climatique** et la **coopération internationale**. Ils soulignent la nécessité d'une approche plus équitable où l'aide ne se transforme pas en un simple transfert financier à sens unique, mais serve véritablement le **développement durable** et la **souveraineté économique** des pays du Sud.

4. QUAND LE SUD FINANCE LE NORD : L'INVERSION DES RESPONSABILITÉS

UNE INJUSTICE HISTORIQUE ET CLIMATIQUE

Selon un **rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement**, près de **80 % des émissions historiques de CO²** (fossiles + changement d'usage des terres) entre 1850 et 2021 sont attribuées aux pays du G20, parmi lesquels figurent quasiment tous les pays du Nord. À l'inverse, **les 47 pays les moins avancés (PMA)** ne représentent que **4 % des émissions cumulées** sur cette période ⁹. **Cette part très limitée contraste fortement avec leur exposition disproportionnée aux effets du changement climatique**. En effet, ce sont précisément ces pays qui subissent les conséquences les plus graves et les plus immédiates du dérèglement climatique, malgré leur faible contribution historique.

Parmi ces conséquences, on compte

- la **montée des eaux** qui menace les zones côtières et les îles basses, provoquant la perte de territoires entiers et la disparition de certains habitats naturels.
- **Les sécheresses prolongées** et les vagues de chaleur accentuent la vulnérabilité des populations rurales, réduisent les récoltes et aggravent l'insécurité alimentaire.
- **Les cyclones de plus en plus puissants et fréquents** détruisent les infrastructures, accentuent les pertes humaines et forcent des millions de personnes à se déplacer.

8. Données OCDE/AFD/PROPARCO, 2024.

9. https://www.unep.org/interactives/emissions-gap-report/2023/#section_0

Ces phénomènes entraînent des **crises agricoles répétées**, compromettant le développement économique et la stabilité sociale dans de nombreuses régions du Sud.

Face à ces défis, les pertes économiques et les **dommages liés au climat** dans les pays du Sud sont estimés à **plus de 400 milliards de dollars par an**. Ce chiffre souligne l'ampleur de la crise financière que représente le changement climatique pour ces nations, souvent déjà fragiles.

Ces pertes, souvent qualifiées de «**pertes et dommages climatiques**», incluent non seulement **les coûts matériels directs**, mais aussi les impacts sociaux, sanitaires et environnementaux qui compromettent durablement les conditions de vie. Malgré cela, **les pays du Nord, historiquement responsables de la majeure partie des émissions, tardent encore à assumer pleinement leurs responsabilités en matière de justice climatique et à fournir des financements adaptés et suffisants pour compenser ces dommages**.

UN FINANCEMENT DÉRISOIRE POUR LES PERTES ET DOMMAGES

Le **Fonds «Pertes et dommages»**, créé et présenté comme une avancée majeure lors de la **COP27** en 2022, est censé représenter un mécanisme de compensation financière destiné à aider les pays les plus vulnérables à faire face aux impacts irréversibles du changement climatique.

Cependant, malgré son importance symbolique et politique, ce fonds demeure aujourd'hui **largement vide**.

À ce jour, les **engagements financiers cumulés** s'élèvent à peine à **655 millions de dollars**, un montant très faible au regard des **besoins colossaux des pays du Sud** pour gérer les conséquences du dérèglement climatique.

Cette situation illustre **les limites de la volonté politique réelle des pays du Nord** à mobiliser des ressources à la **hauteur des enjeux**.

En effet, alors que **les effets du réchauffement climatique s'intensifient** — avec des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et dévastatrices — **les fonds alloués restent largement insuffisants** pour permettre une adaptation efficace et une réparation des dégâts.

Parallèlement, les **pays du Sud** continuent d'être contraints d'**emprunter à des taux d'intérêt élevés** sur les marchés financiers internationaux pour financer la reconstruction des infrastructures détruites, la gestion des crises agricoles ou encore l'accueil des populations déplacées. Ces emprunts s'ajoutent à un endettement déjà lourd, et surviennent alors même que ces pays n'ont **quasiment pas contribué aux émissions historiques** responsables du changement climatique.

Cette double injustice économique — subir les pires effets du dérèglement climatique tout en devant payer des coûts financiers élevés pour y faire face — renforce les inégalités mondiales et soulève la question de la responsabilité historique des pays industrialisés.

QUAND LES FLUX S'INVERSENT

Ce paradoxe est au cœur du constat du CCFD-Terre Solidaire : **le Sud finance le Nord**. Non seulement par le service de la dette, mais aussi par :

- La fuite des capitaux due aux flux financiers illicites (environ **88 milliards de dollars par an pour l'Afrique**) ;
- Les pays du Sud sont les plus touchés par l'évasion fiscale des multinationales, qui occasionnent des pertes fiscales représentant en moyenne l'équivalent de **3,7% de leurs budgets nationaux, contre 2,4% pour les pays du Nord**;
- Les subventions indirectes au Nord via le remboursement de prêts non concessionnels : les pays du Sud ont par exemple payé **2,6 milliards de dollars aux créanciers privés français**, comme des banques, en 2023.

5. QUELLES SOLUTIONS ?

REPENSER L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE MONDIALE

Le CCFD-Terre Solidaire appelle à une **refondation en profondeur** des règles qui encadrent les flux Nord-Sud. Plusieurs mesures concrètes sont proposées :

ANNULATION DES DETTES INSOUTENABLES

Par tous les créanciers, y compris les créanciers privés et multilatéraux, afin de rétablir la viabilité de la dette pour permettre aux gouvernements de garantir les droits humains, de lutter contre le changement climatique, la crise de la biodiversité et d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, pour tous les pays qui en font la demande. Le CCFD-Terre Solidaire demande :

- La non-comptabilisation des ressources libérées par l'annulation de la dette **comme des financements climatiques ou de l'APD**
- **Le gel et l'annulation automatiques des dettes à la suite d'un choc externe catastrophique** (climatique, environnemental, économique, sanitaire, alimentaire et sécuritaire),
- **La mise en place d'une Convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine** qui aborde les transformations et réformes nécessaires dans l'architecture de la dette mondiale pour la prévention et la résolution des crises de la dette
- **La mise en place d'un espace multilatéral et transparent, sous l'égide des Nations unies** pour la résolution des crises de la dette afin de résoudre les crises actuelles de dettes et éviter qu'elles ne se reproduisent à l'avenir et où les créanciers privés sont contraints de participer.

RÉFORME DES CRITÈRES DE SOUTENABILITÉ

Les analyses de dette du FMI (DSA) ne prennent en compte **que des critères financiers** (ratio dette/PIB, exportations). Il faut les compléter, par un nouvel outil, avec les conseils de l'ONU et la participation de la société civile par :

- Des **indicateurs sociaux** (dépenses en santé, éducation),
- Des **indicateurs climatiques** (vulnérabilité, exposition),
- Un **indice de dette soutenable pour la vie** prenant en compte la capacité des pays à lutter pour les droits humains, le développement et contre les inégalités de genre

REMPLACEMENT DES PRÊTS PAR DES DONS

Pour les pays les moins avancés et pays très vulnérables, les financements climat doivent être **intégralement sous forme de dons**. La logique de profit ne peut s'appliquer à la justice climatique.

- Les gouvernements des pays riches pollueurs doivent immédiatement remplir leur obligation de fournir **un financement climatique adéquat, de meilleure qualité, nouveau et supplémentaire basé sur des dons**, dans le cadre de la reconnaissance, de la restitution et des réparations de la dette climatique et écologique due au Sud.
- **Renforcer la concessionnalité des prêts de l'APD française** (élément-don moyen 37 % en 2022 et des taux d'intérêts moyens de 1,8%)

NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT

- **Revenir à la cible de 0,55 %** déjà atteinte par la France en 2022, première étape vers le 0,7 %, promesse historique jamais remplie à respecter.
- Etablir un mécanisme permettant de **s'acquitter des plus de 7 200 milliards de dollars de « dette d'aide » non honorés** due au Sud depuis des décennies
- **Réaffirmer le soutien politique au processus de négociations d'une Convention cadre sur la fiscalité** au sein de l'ONU comme véhicule principal pour réformer le système fiscal mondial
- **Réaffirmer l'ambition d'une future Convention-cadre fiscale mondiale aboutissant à des règles justes, inclusives**, permettant aux pays du Sud de mobiliser des ressources autonomes pour financer leur développement

CONCLUSION : LA CONFÉRENCE FfD4, UN TEST DE CRÉDIBILITÉ POUR LE NORD

La Conférence FfD4 doit constituer une **rupture politique majeure**, une étape décisive dans la refonte des relations internationales entre pays du Nord et pays du Sud.

Aujourd'hui, le système établi continue d'être largement caractérisé par une logique de **conditionnalité de l'aide publique au développement**. Cette aide est trop souvent liée à des **exigences économiques et politiques** qui perpétuent la **dépendance des pays du Sud**. Parallèlement, l'**endettement insoutenable** de ces nations reste une entrave majeure à leur **souveraineté économique** et à leur **capacité d'investissement** dans les secteurs essentiels tels que la santé, l'éducation ou la transition écologique.

Les acteurs du Nord, qu'ils soient publics ou privés, détiennent une part importante de ces dettes, souvent sous des **conditions opaques et peu favorables**. Cette réalité met en lumière une **inégalité structurelle** dans le système financier international, où la justice climatique est régulièrement repoussée à plus tard, laissant les pays les plus vulnérables **subir de plein fouet les effets du changement climatique** sans bénéficier d'un soutien réel et pérenne.

Dans ce contexte, la **coopération internationale** se trouve mise en péril : si elle ne remet pas en cause les mécanismes actuels de conditionnalité, d'endettement et d'iniquité, elle risque de **perdre toute légitimité** aux yeux des pays du Sud et de l'opinion publique mondiale.

Le rapport «Cartographie des financements Dette – Climat» joue un rôle fondamental pour éclairer cette situation. En détaillant les flux financiers mondiaux, il révèle que la question centrale n'est plus simplement « combien le Nord donne-t-il ? », mais plutôt « combien le Sud rembourse-t-il ? » et surtout, « à quelles conditions ces remboursements s'effectuent-ils ? ».

Ce document montre que les pays du Sud **remboursent chaque année bien plus que ce qu'ils reçoivent en aide**, souvent dans des conditions qui freinent leur **développement durable**. Cette dynamique crée un cercle vicieux où l'endettement devient un frein au **progrès social et environnemental**.

Pour que la Conférence FfD4 soit véritablement un tournant, elle doit permettre d'imposer des mesures concrètes :

- **Annulation des dettes insoutenables**
- **Réforme de l'architecture financière internationale**
- **Transparence accrue des prêts**
- **Et surtout, reconnaissance d'un droit à la justice climatique** qui place les intérêts des populations les plus affectées au cœur des négociations.

Ce changement de paradigme est indispensable pour :

- **Rétablir la confiance,**
- **Rééquilibrer les rapports de force**
- **Construire une coopération internationale plus juste, plus solidaire et réellement efficace face aux enjeux globaux du XXI^e siècle.**